

Le règlement intérieur

Signature des parents, précédée de
la mention lue et approuvée:

La fréquentation scolaire

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire, conformément aux textes législatifs en vigueur. Un enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire sans une demande écrite des parents et à condition que ceux-ci viennent chercher l'enfant dans l'école.

S'il est en retard les parents doivent l'accompagner ou prévenir du retard .

Pour les retards

Ils sont autorisés avec une convention signée pour les soins et les rdv du type orthophoniste.

Pour les absences

Merci de prévenir l'école par mail le jour-même et remplir un coupon d'absence à rendre à l'enseignant à la reprise de la classe. Quatre demi-journées d'absences non justifiées (consécutives ou non) dans une période d'un mois, entraînent le déclenchement d'une procédure administrative par l'inspection.

Sécurité et Surveillance

Il est interdit aux enfants de pénétrer dans la cour de l'école avant l'heure fixée, même dans le garage à vélos. La surveillance commence à partir de 8h20 le matin et 13h20 l'après-midi (sauf pour les enfants de la garderie).

Il n'est pas possible de se livrer à des jeux violents de nature à causer des accidents ou de se faire justice soi-même. L'enfant qui se blesse même légèrement doit prévenir immédiatement l'adulte de service.

Les entrées et sorties:

Les entrées en classe et les sorties doivent se faire dans l'ordre, rue Jean Bailly à 11h30, 16h30 et 17h30. A la garderie, les entrées et sorties se font en entrant dans la cour en goudron, rue Anatole France.

Il est interdit de manger des sucettes ou des pâtes à mâcher à l'école



Le temps d'accueil:

de 8H20 à 8H30 et
de 13H20 à 13H30

- dans la cour goudron: CE2 et CM1
- dans la cour sable: CE1 et CM2, CP de madame Noël
- dans leur classe : CP de madame Paillard

Garderie :

dans la cour de l'école : Après 11H30 et 16H30, seuls les enfants inscrits à la garderie seront pris en charge par le personnel de l'école.

Le stationnement:

Il est interdit de se garer devant le portail (accès pompiers).

Stationnement réglementé devant l'école: se garer sur les parkings.

Ne pas se garer devant le passage piétons, ni bloquer la circulation en s'arrêtant au milieu de la route.

La cour est interdite aux voitures sauf aux voitures nécessaires au service et au bon fonctionnement de l'école.

Santé et Hygiène

Les enfants se présentent à l'école dans une tenue appropriée et dans un état de propreté convenable. Ils veillent à ne pas oublier leurs vêtements. Les chaussures sont attachées.

Fournir un verre en plastique dur avec prénom au marqueur



Dans la journée, les enfants ont besoin de boire. Pour des questions d'hygiène, les enfants ne peuvent pas boire directement au robinet.

Les vêtements sont marqués au nom de l'enfant, surtout ce qui est susceptible de s'enlever (gilets, blousons, bonnets, casquettes, écharpes...).



Evitez les vêtements de valeur ou fragiles.
L'école n'est pas responsable non plus des vêtements ou des bijoux perdus ou détériorés.

Les parents doivent surveiller de façon régulière la chevelure de leurs enfants (poux).



Les parents doivent surveiller de façon régulière la température et d'éventuels symptômes relatifs au Covid

PAI à rendre dès le premier jour de la rentrée pour un élève qui a des problèmes de santé. A la fin de chaque année scolaire, le PAI devient caduque et il est à refaire.

Civisme et Citoyenneté

Le respect est dû par les enfants comme par les adultes aux enseignants, dans toutes les circonstances ; en cas de différend, le calme atténue toujours les difficultés.

Le respect de la loi 2004-228, et plus précisément l'article L 141-5-1, sur la laïcité est demandé à chacun.

Le comportement de chacun est essentiel.

Chaque petit geste, chaque petit mot, peut avoir un impact.



Chacun de nous peut contribuer au mieux-être des enfants, mais aussi de toute la collectivité.

Un comportement respectueux amène de la bienveillance à toutes les étapes du développement d'un enfant.



DIALOGUE AVEC LES ENSEIGNANTS

Inscrire son enfant dans une école, c'est faire confiance aux enseignants et aux valeurs véhiculées. C'est aussi établir un lien bienveillant pour que parents et enseignants puissent collaborer pour le bien de l'enfant.

Le dialogue est essentiel.

La sortie des classes n'est pas le moment pour parler de votre enfant avec l'enseignant.

Pour l'échange, préférez prendre rendez-vous afin de disposer d'un temps particulier.



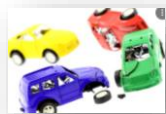
VIVRE ENSEMBLE

Apprendre ensemble à l'école c'est aussi apprendre à vivre ensemble.

Tout se règle à l'intérieur de l'école, dans le dialogue et dans l'écoute de chacun.

Si votre enfant évoque avec vous un conflit avec un enfant de l'école, venez en parler à l'enseignant. A l'école de prendre en compte cette situation et de traiter le problème rencontré. En cas de besoin, l'inspection de l'éducation nationale peut être aussi informée.

Petits jeux personnels interdits



Il est interdit d'apporter à l'école tout objet dangereux, de même que des objets personnels (**jouets**), de valeur (**bijoux**, argent) et des bonbons sans autorisation.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse. L'école ne fera pas d'avis de recherche en cas de perte.

Tablettes, smartphones, jeux vidéos, réseaux sociaux: la vigilance s'impose! Mise en garde à propos d'une surconsommation des écrans mais surtout **des dangers des réseaux sociaux.**



Les propos injurieux ou diffamatoires écrits sur des pages publiques sur Internet sont sanctionnés par le Loi. Les incitations à la violence relèvent du pénal.

Nous vous invitons donc à bien contrôler l'accès de vos enfants à ces réseaux sociaux.



Merci de bien jeter les déchets et les mégots dans la poubelle.

La loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics s'applique dès le portail,.

Petit réflexe civique: ramasser les papiers devant l'école ou dans les cours afin de les jeter.

Ensuite gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains

Les adultes doivent être attentifs au comportement des enfants qu'ils accompagnent.

Matériel

Les livres doivent être couverts et rendus en bon état. **Tout livre perdu et détérioré sera remplacé par la famille.**

1, ABSENCE
Du _____
Au _____
Motif: _____

Retour le _____ à _____
Visa école

1, ABSENCE
NOM _____
Prénom _____, classe _____
A été absent depuis le _____ à _____
Motif: _____
Retour le _____ à _____
Signature parents, représentants légaux

2, ABSENCE
Du _____
Au _____
Motif: _____

Retour le _____ à _____
Visa école

2, ABSENCE
NOM _____
Prénom _____, classe _____
A été absent depuis le _____ à _____
Motif: _____
Retour le _____ à _____
Signature parents, représentants légaux

3, ABSENCE
Du _____
Au _____
Motif: _____

Retour le _____ à _____
Visa école

3, ABSENCE
NOM _____
Prénom _____, classe _____
A été absent depuis le _____ à _____
Motif: _____
Retour le _____ à _____
Signature parents, représentants légaux

4, ABSENCE
Du _____
Au _____
Motif: _____

Retour le _____ à _____
Visa école

4, ABSENCE
NOM _____
Prénom _____, classe _____
A été absent depuis le _____ à _____
Motif: _____
Retour le _____ à _____
Signature parents, représentants légaux

5, ABSENCE
Du _____
Au _____
Motif: _____

Retour le _____ à _____
Visa école

5, ABSENCE
NOM _____
Prénom _____, classe _____
A été absent depuis le _____ à _____
Motif: _____
Retour le _____ à _____
Signature parents, représentants légaux